



Le 29 avril 2019

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 111/2019-ST

BARRÉE AVEC DÉVIATION

2, RUE PIERRE LOTI

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Oléron,

Vu le Code de la route et notamment les articles R-130.2, R-411.2, R-411.5, et R-417.13,

Vu les articles L. 2213.1, L. 2213.2 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1987 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Considérant les travaux de réfection de façade et de la pose d'un échafaudage au « 2, rue Pierre Loti » et au « 12, rue des Flandres » (côté rue Pierre Loti) à Saint-Pierre d'Oléron pour le compte de M. Falbielski (LCL) et M. Tessoneau par l'entreprise RUDY CHOTARD – Impasse de la Chevalerie – 17480 Le Château d'Oléron

A R R Ê T É

Article 1^{er} : Du lundi 13 au vendredi 24 mai 2019, le stationnement sera interdit et la circulation sera barrée avec déviation par la rue des Flandres de 8h à 16h « 2, rue Pierre Loti » à Saint-Pierre d'Oléron, afin d'effectuer les travaux

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : La surface occupée et le temps d'occupation seront constatés par les services de la police municipale.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre d'Oléron Monsieur le chef de la police municipale, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur Le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : monsieur le Chef de brigade de gendarmerie, monsieur le Chef de corps du Centre de secours, messieurs les gardes municipaux et sera affichée en mairie.

- 6 MAI 2019



Pour le maire,
l'adjoint,
Françoise MASSÉ